



Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2011, Université de Nantes. hceres-02041451

HAL Id: hceres-02041451

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041451>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NANTES

Etablissement : Université de Nantes

Demande n° S3MA120000217

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La mention « Droit public » de l'Université de Nantes prépare, de manière relativement large, à l'ensemble des métiers du droit public et de l'administration publique ainsi qu'à la recherche juridique. Le champ disciplinaire de cette mention va ainsi du droit des contrats publics au droit de l'urbanisme en passant par le droit de l'environnement ou le droit constitutionnel. Dès lors, cette mention relativement riche est structurée en M1 en 3 parcours (« Droit public général », « Carrières publiques » et « Droit de l'environnement ») et en M2 en 6 spécialités (« Droit public général », « Villes et territoires : politiques et pratiques de l'urbanisme », « Carrières publiques locales », « Droit de l'environnement et du développement durable », « Droit public des affaires » et « Histoire du droit »). Même si la plupart des facultés de droit française abrite de telles mentions « Droit public », le caractère particulièrement ouvert de celle proposée à Nantes limite les éventuelles concurrences dans l'environnement régional aux seules formations proposées par l'Université Rennes 1.

Indicateurs

Effectifs constatés (en M1)	150
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	80/100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Disposant pour ce faire de la masse critique (en moyens humains, matériels et financiers, ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants), l'Université de Nantes avait la possibilité de proposer une mention « Droit public » particulièrement attractive, d'autant plus que l'environnement régional lui permettait de profiter d'un contexte favorable et que cette mention regroupe des spécialités qui, pour certaines d'entre elles, sont de grande qualité.

Cependant, dès la lecture, les faiblesses du dossier présenté sautent aux yeux. En effet, nombre de renseignements et de statistiques manquent : l'analyse du devenir des étudiants est vague et sommaire (peu d'étudiants poursuivent des études doctorales), le bilan prévisionnel pour la prochaine période est réduit à sa plus simple expression. L'auto-évaluation n'est pas plus satisfaisante, malgré des efforts : l'identité des évaluateurs n'est pas toujours précisée, les notes ne sont pas toujours indiquées, l'exercice reste formel. En outre des informations réclamées ne sont tout simplement pas comprises - il en va ainsi des objectifs scientifiques qui sont présentés pour les seuls M2 (tandis que les objectifs professionnels sont développés tant pour la première année que pour la deuxième



année de master : il s'agit de former, de façon générale, aux métiers du droit public et de l'administration publique). De même, le dossier fait apparaître une confusion entre les notions de « masters », « spécialités » et « parcours », notamment pour le M1.

Par ailleurs, sur le fond, le sentiment est également très mitigé. La mention présente des atouts indéniables : l'adossement aux centres de recherche est très satisfaisant, celui aux milieux socio-professionnels aussi, la politique des stages est efficace, tandis que le pilotage de la formation fait preuve d'imagination et de bonne volonté (conseils pédagogiques, conseil de perfectionnement). De même, un effort a été consenti en matière de procédures d'évaluation : des liens étroits semblent être noués entre les responsables des diverses formations et les étudiants, les questionnaires anonymes sont généralisés, les modifications préconisées par les étudiants sont accueillies favorablement. Quant à l'équipe pédagogique, elle est excellente.

Cependant, cette mention présente également des défauts très importants. L'ouverture internationale, hormis en droit de l'environnement, est faible ; les liens avec d'autres universités sont dénoués, sous réserve du M2 d'histoire du droit ; la mutualisation est la traduction d'un morcellement de la mention ; l'auto-évaluation reste peu utilisable. Surtout, la structure de la formation suscite de nombreuses réserves : elle est complexe et aboutit à un morcellement de la mention qui perd, du coup, toute unité : en M1, la mention « Droit public » correspondait à un seul master de droit public (avec deux spécialités), or il est désormais prévu que la même mention englobera désormais trois « masters » (« Droit public général », « Carrières publiques » et « Droit de l'environnement ») dont on ne sait, au surplus, s'il s'agit de parcours de M1 ou de mentions autonomes, dont la présentation en une seule mention serait erronée. Dans tous les cas les formations nantaises de droit public seraient séparées en 3 blocs relativement séparés : carrières publiques, droit de l'environnement et droit public général. Cette structuration présente indéniablement le risque de fragiliser à la fois la spécialité « Droit public général » et la spécialité « Droit de l'environnement » : les effectifs étudiants seront fatalement amoindris. En outre, quant à l'articulation entre M1 et M2, on note que, du coup, la spécialité « Carrières publiques » et la spécialité « Droit de l'environnement » sont très homogènes, ce qui n'est pas le cas de la spécialité « Droit public général » qui est doté, lui, de trois spécialités (ou M2). Il faut ajouter que le M2 d'histoire du droit n'apparaît rattaché à aucun parcours de M1, voire sans lien avec le M1. Par voie de conséquence, la mutualisation semble un pis-aller : elle ne fait que camoufler et atténuer la division de l'ancienne mention unitaire de droit public.

Enfin, l'analyse des effectifs oblige à s'interroger sur la pérennité de cette mention si une telle structure devait être mise en place. Il est difficile de se satisfaire d'une trentaine d'étudiants en M1 « Droit public général » et d'une vingtaine en M1 « Droit de l'environnement », le M1 « Carrières publiques » devant être isolé puisque ses effectifs imposants faussent les statistiques, dès lors qu'il est rattaché à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG). De plus, la création d'une mention « Etudes européennes et internationales » devrait aggraver mécaniquement le phénomène en affaiblissant d'autant plus la dimension « Droit public général ».

- Points forts :
 - L'équipe pédagogique.
 - La politique de stages.
- Points faibles :
 - La structuration de la mention.
 - La faiblesse relative des effectifs.
 - La faible qualité formelle du dossier.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

La principale recommandation tient à la structure de la formation : sa remise à plat apparaît nécessaire.

Appréciation par spécialité

Droit public général

- Présentation de la spécialité :

L'objectif général de cette spécialité est d'offrir une formation générale en droit public, avec une orientation recherche.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	43
Effectifs attendus	50
Taux de réussite	50/80 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

De façon générale, les enseignements apparaissent classiques, tandis que l'équipe pédagogique est réputée. On note cependant le faible poids de la langue étrangère (12h en M2). S'agissant d'un master qui a une vocation recherche affirmée en deuxième année, on ne s'étonnera pas de constater que les aspects recherche sont développés (note de synthèse documentaire en M1, mémoire de recherche en M2), plus que les aspects professionnalisant, même si on remarque qu'un stage de deux mois pourrait se substituer au traditionnel mémoire de recherche en M2.

Une double ambiguïté pèse néanmoins sur cette formation. D'une part, dans la structure proposée, « Droit public général » s'entend à la fois du parcours généraliste de M1 et du M2 recherche qui le poursuit. Or, ce parcours généraliste de M1 est aussi la matrice de deux autres M2. Du coup, l'articulation entre M1 et M2 devient très peu cohérente. D'autre part, la dimension recherche affirmée de cette spécialité est contredite par l'analyse du devenir des diplômés puisque en général deux étudiants seulement poursuivent chaque année en doctorat. Cela posera à terme la question de l'identité du M2 (recherche ou indifférencié), et même de sa pérennité dès lors que les effectifs restent faibles (huit étudiants pour le dernier exercice) et que les taux de réussite variables dénotent sans doute des difficultés de recrutement.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique réputée.
- Un enseignement adapté aux objectifs poursuivis.
- Des efforts réels pour améliorer la maquette.

- Points faibles :

- Des effectifs faibles.
- Un taux de réussite en dents de scie.
- Une structure de la formation insatisfaisante.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Des ajustements seraient les bienvenus : améliorer la cohérence du master au sein de la mention ; augmenter le nombre d'heures consacrées à la langue étrangère en M2 ; préciser la politique de stages en M2 ; remédier à la faiblesse des effectifs étudiants et du taux de réussite en M2.

Droit public des affaires

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, de création récente, à une vocation professionnelle affirmée. Il s'agit de préparer les étudiants à la vie des affaires dans sa dimension publiciste (avocats, juristes des collectivités territoriales, etc.).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	13/20
Effectifs attendus	20/25
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Le choix est clairement fait de la professionnalisation exclusive : les enseignements sont très adaptés à cette vocation, ainsi que la politique des stages (il atteint une durée de 5 mois) et le recours à des intervenants professionnels. Ce faisant, les aspects recherche sont quelque peu délaissés. La spécialité semble avoir trouvé son public : les effectifs, faibles il y a deux ans, semblent avoir dépassé la vingtaine d'étudiants. Elle a toute sa place dans l'environnement régional. On regrette cependant que certaines informations manquent (ainsi sur l'évaluation de la formation par les étudiants ou sur leur avenir professionnel).

- Points forts :

- Le pari réussi de la professionnalisation.
- Des enseignements et des intervenants adaptés aux objectifs fixés.
- Des effectifs en croissance.

- Points faibles :

- Un dossier parfois incomplet et imprécis.
- Une ouverture internationale faible.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

La spécialité est susceptible d'améliorations : la prise en compte des aspects recherche permettrait d'établir des passerelles au service de la réorientation éventuelle des étudiants. Par ailleurs, l'ouverture internationale pourrait être développée.



Carrières publiques locales

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Carrières publiques locales » prépare aux fonctions, pour l'essentiel administratives, exercées dans le secteur des collectivités locales. Il s'agit donc d'une formation axée principalement sur le droit des collectivités locales auquel est adjointe une préparation aux concours administratifs. Son organisation est en partie spécifique puisque le M1 est hébergé par l'IPAG et le M2 par la faculté de droit.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (M1/M2)	96/15
Effectifs attendus (M1/M2)	60/NR
Taux de réussite (M1/M2)	80/95 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Ce type de formation, adossée d'une façon ou d'une autre à un IPAG, poursuit des objectifs clairement établis, à savoir la préparation aux concours administratifs. L'emploi public, notamment dans les collectivités territoriales, est le but ultime, quoique non exclusif (la réorientation vers la recherche est possible, mais devient difficile, ainsi que le prouve la suppression du mémoire en M2). Il est logique que les aspects professionnalisants soient développés : ils sont illustrés par la proportion d'intervenants professionnels, par l'accent mis sur les stages (de quatre mois en M2, de 4 à 6 semaines en M1).

Cependant, l'organisation du master ne participe pas du tout à sa lisibilité. Le partage opéré entre l'IPAG et la faculté de droit entraîne non seulement une complexité qui ne s'imposait pas mais, au surplus, affaiblit la formation du fait de l'insuffisance relative de l'équipe pédagogique de M1 (un seul professeur d'université en M1). En outre, même si c'était en partie inévitable, la faiblesse de la formation à et par la recherche doit être regrettée.

- Points forts :

- Le pari réussi de la professionnalisation.
- Des effectifs confortables.
- Des enseignements adaptés aux objectifs de la formation.

- Points faibles :

- Une formation à l'architecture complexe, voire incohérente.
- Une équipe pédagogique faible en M1.
- Des aspects recherche sacrifiés.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La principale recommandation tient à la « lisibilité » de la formation. Il faudrait rendre plus homogène le master, donner plus de continuité entre le M1 et le M2, alors que la rupture est marquée par le passage de l'IPAG à la faculté de droit. Le changement d'intitulé du M1 au M2 est révélateur. Par ailleurs, les aspects recherche mériteraient d'être développés, ne serait-ce que pour permettre la réorientation des étudiants. L'effort pourrait donc également porter sur la composition de l'équipe pédagogique.



Droit de l'environnement et du développement durable

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit de l'environnement et du développement durable » offre aux étudiants une spécialisation sur deux ans devant leur permettre d'intégrer les multiples postes de juristes pour lesquels cette dimension du droit public est devenue fondamentale. Elle a également conservée une forte dimension recherche qui doit favoriser également le recrutement de chercheurs publics ou privés.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (M1/M2)	34/20
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Véritable originalité nantaise, cette formation est réputée au plan national. Elle dispose ainsi de nombreux atouts : les objectifs scientifiques et professionnels sont clairement définis, les enseignements sont adaptés à ces objectifs, les intervenants sont reconnus de haut niveau, les aspects professionnalisants sont cultivés avec soin (bien que la durée du stage en M2 soit trop variable et soit généralement fixée à deux mois, ce qui est peu), sans que les aspects recherche soient oubliés (ainsi l'adossement à un centre de recherche voué aux questions environnementales).

Mais la structure de la formation est assez incohérente. Alors qu'il est annoncé que le M1 propose « une amorce de spécialisation en matière environnementale », ce M1 est présenté comme distinct de celui de « Droit public général », alors même que les matières relevant du droit de l'environnement y sont ultra-minoritaires : trois sur seize.

- Points forts :

- Une formation originale et à l'identité affirmée en droit de l'environnement.
- Une ouverture internationale avérée.
- La volonté de tenir ensemble la dimension recherche et la dimension professionnalisante.

- Points faibles :

- Une articulation M1/M2 à revoir.
- Une politique de stages imprécise.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

La principale recommandation tient à la structure du master, à l'articulation entre M1 et M2 et à l'identité du M1 : soit le M1 est spécialisé en droit de l'environnement et il convient d'y renforcer les matières environnementales, soit le M1 reste généraliste en droit public et il ne faut pas le distinguer du M1 de « Droit public général » (ce qui aurait, au passage, l'intérêt de ne pas émietter les effectifs étudiants).

Villes et territoires

- Présentation de la spécialité :

La formation, forte de plus de 25 ans d'expérience, vise à préparer aux métiers de l'urbanisme. Elle s'inscrit dans un projet pluridisciplinaire (droit, géographie, architecture) qui suppose l'association de plusieurs instituts, écoles et facultés.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	30
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	50 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation assume nettement sa vocation pluridisciplinaire et professionnelle : d'une part l'institut de géographie, la faculté de droit et l'école nationale d'architecture sont étroitement associés, d'autre part les aspects professionnels sont cultivés avec un soin particulier. Les intervenants sont majoritairement des professionnels, un stage d'une durée minimum de trois mois est prévu, des ateliers de projet et des séminaires pratiques sont organisés. Il est plaisant de constater que les aspects recherche ne sont pas oubliés : la formation s'appuie sur un réseau très dense de laboratoires et de centres de recherches, ce qui permet de poursuivre en doctorat.

- Points forts :

- Le pari réussi de la pluridisciplinarité.
- La professionnalisation au cœur de la formation.
- La volonté de ne pas rompre avec le monde de la recherche.

- Points faibles :

- Des enseignements parfois morcelés à l'extrême.
- Une insuffisante cohérence avec les enseignements dispensés en M1 de « Droit public général ».

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Afin d'assurer une plus grande homogénéité à cette formation le nombre d'heures minimal alloué à chaque enseignement devrait être augmenté.

Histoire du droit

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Histoire du droit » a vocation à former d'abord de futurs enseignants-chercheurs, mais également des diplômés se destinant à une profession juridique ou judiciaire.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	8
Effectifs attendus	15 FI 15 FC
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation dispose d'une équipe pédagogique solide, même si elle est de taille limitée. De plus, elle fait l'objet d'une co-habilitation entre les universités de Rennes 1, d'Angers et de Nantes, qui permet le maintien d'une telle spécialisation.

Cette formation illustre cependant la difficulté à maintenir un enseignement de qualité en histoire du droit dans les facultés de droit. Malgré la co-habilitation, le nombre d'inscrits reste faible dans chacune des universités concernées. De plus, la nécessaire extension des objectifs poursuivis vers une plus grande professionnalisation est délicate à apprécier. Enfin, la co-habilitation laisse peu de place aux universités partenaires, ce qui conduit à une appréciation moins favorable de la spécialité dans les autres universités.

- Points forts :

- Une réussite académique appréciée sur une longue période.
- Un bon adossement à la recherche.

- Points faibles :

- Une interrogation sur la façon dont l'objectif de préparation aux concours est réellement satisfait et sur l'organisation de la formation.
- Des effectifs faibles.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il est sans doute nécessaire d'améliorer les modalités d'évaluation de la spécialité et surtout d'augmenter l'effectif pour garantir la pérennité de la formation.